

## LE REPERTOIRE COMMENTE DES MEDICAMENTS EDITION 2010

L'édition 2010 du Répertoire Commenté des Médicaments est prête. La version imprimée est actuellement distribuée. Vous pouvez d'ores et déjà la télécharger en format pdf à partir de notre site Web ([www.cbip.be/download/index.cfm?index\\_lan=2](http://www.cbip.be/download/index.cfm?index_lan=2)). La version imprimée reprend les spécialités disponibles en Belgique au 1er janvier 2010. La version électronique du Répertoire sur notre site Web correspond à la version imprimée de l'édition 2010 du Répertoire en ce qui concerne les textes introductifs.

Les textes introductifs des différents chapitres ont pour objectif de situer les médicaments (avantages et inconvénients) plutôt que d'en donner tous les détails. Dans l'édition 2010, les textes introductifs ont été remis à jour, entre autres grâce à l'aide précieuse de nombreux experts que nous tenons ici à remercier.

Parmi les principales modifications, citons les suivantes.

- Dans l'Introduction au début du Répertoire, sous la rubrique "Effets indésirables", vous trouverez désormais aussi une information synthétique au sujet des effets indésirables anticholinergiques, du syndrome sérotoninergique, de l'hyperkaliémie et des médicaments susceptibles de provoquer des convulsions.
- Les antiarythmiques (chapitre 1.3.) ne sont plus répertoriés selon la classification de Vaughan-Williams, mais selon leur spectre d'activité clinique: (1) les antiarythmiques agissant surtout sur les arythmies supraventriculaires, (2) les antiarythmiques agissant surtout sur les arythmies ventriculaires, et (3) les anti-

arythmiques agissant sur les arythmies supraventriculaires et ventriculaires.

- Les antidépresseurs tricycliques et médicaments apparentés (chapitre 6.3.1.) et les ISRS (chapitre 6.3.2.) sont désormais abordés séparément, vu les différences au niveau de leurs effets indésirables et interactions.
- Les antiépileptiques (chapitre 6.6.) sont classés selon leur spectre d'activité: (1) les antiépileptiques à spectre plus large qui sont efficaces dans plusieurs types de crises, (2) les antiépileptiques à spectre plus étroit qui sont par exemple efficaces dans les crises d'épilepsie partielles, les crises tonico-cloniques sans myoclonies ou les absences, et (3) les autres antiépileptiques.
- Pour les différents vaccins (chapitre 9.1.), les avis du Conseil Supérieur de la Santé sont mentionnés dans une rubrique séparée, parfois sous forme abrégée, éventuellement complétés par des commentaires du C.B.I.P.

Vous pouvez adresser toute remarque ou suggestion concernant le Répertoire à l'adresse de correspondance suivante: C.B.I.P., c/o Campus Heymans - Blok B, 1<sup>er</sup> étage, De Pintelaan 185, 9000 Gent. E-mail: [redaction@cbip.be](mailto:redaction@cbip.be) (pour toute remarque concernant le contenu) ou [specialites@cbip.be](mailto:specialites@cbip.be) (pour toute remarque concernant les spécialités).

Vous trouverez des informations sur les modalités pour obtenir un exemplaire de l'édition 2010 du Répertoire sur notre site Web (« Bon à savoir », communiqué du 29/04/2010).